

Stagnation du projet de loi relatif à l'urbanisme à la commission de l'Intérieur

Jihane Gattioui |

LE MATIN

09.10.2006

Le projet de loi 4/4 relative à l'urbanisme traîne depuis plus de deux ans à la commission de l'Intérieur, de la décentralisation et des infrastructures au Parlement. Il ne reste que cette année législative pour que ce texte soit promulgué, sinon il sera annulé. Il n'a pas cessé de susciter des controverses depuis 2004. A chaque fois, les députés annonçaient la fin des discussions. Mais rien ne semble encore fait pour qu'il voie le jour. Et ce n'est pas pour autant qu'il faut s'inquiéter, selon quelques parlementaires chargés du dossier, car les discussions doivent être approfondies.

Les opinions divergent. A en croire certains députés, le projet de loi 4/4 ne verra jamais le jour. Au sein d'un même parti, on trouve des avis différents.

Ahmed Toufik Hjira, ministre du Logement et de l'Urbanisme, appelle les groupes parlementaires à accélérer la cadence pour approuver le texte. Le ministre affirme que le projet de loi 4/4 s'avère d'une plus grande importance.

Il vise à endiguer la fraude, le laxisme et la négligence dans le secteur de la construction. Il s'assigne pour objectif primordial de contribuer à l'immunisation du secteur de l'habitat contre les pratiques illégales et à la mise à niveau de l'espace territorial national, afin de relever les défis de la compétitivité internationale, notamment à l'horizon 2010, date du démantèlement total des barrières douanières et de l'entrée en vigueur des accords de libre-échange signés par le Maroc. Il interdit la construction sans autorisation et donne aux autorités locales de larges prérogatives pour sanctionner la destruction, totale ou partielle, des logements qui ne respectent pas les normes en vigueur.

“ La valorisation de l'urbanisme reste tributaire du développement du professionnalisme et de la définition des responsabilités de tout un chacun. La corruption dans ce secteur a eu pour conséquence la propagation de l'habitat insalubre dans tout le territoire national. Cela est dû à la non-clarification des responsabilités de tous les intervenants ”, explique le ministre du Logement et de l'Urbanisme. Pour lui, ces problématiques ne peuvent être résolues sans le projet de loi 4/4 ; en attendant le code de l'urbanisme dont la mise en place est prévue en 2008 ou 2009.

Les professionnels du secteur du bâtiment et de l'urbanisme ont montré une opposition franche à ce texte. Selon l'Association des lotisseurs et des promoteurs immobiliers (Alpim), le projet de loi 4/4 prévoit des sanctions liées à des règlements et normes marocains qui n'existent pas. On aurait dû auparavant effectuer un travail important d'adoption des normes marocaines et de réforme du règlement de construction. Cette association a émis de nombreuses réserves sur le fond et la forme lorsque ses responsables ont étudié le projet. “ Sur la forme, nous regrettons qu'un texte aussi important ait été rédigé dans la précipitation pour répondre à l'urgence suite aux conséquences du séisme d'Al Hoceima.

Grâce à un travail concerté entre promoteurs, architectes, ingénieurs et entreprises, nous avons pu légèrement retoucher le texte avant qu'il ne soit présenté au Parlement, sans qu'il nous satisfasse pour autant. ” Sur le fond, l'Alpim est clair: “ L'esprit était de responsabiliser d'une part, les différents intervenants dans la construction, et d'autre part, les autorités responsables. Sachant que parmi ces dernières nombreuses sont au Parlement. On comprend que des réticences retardent l'adoption du texte. ”

Par ailleurs, selon le département de Toufik Hjira, le texte ne touche pas aux acquis réalisés dans le domaine de la démocratie locale. L'application de la loi dans le monde rural sera appuyée au niveau technique et logistique par le gouvernement pour la promotion des communes rurales et pour permettre à ces dernières d'accomplir convenablement leur mission.